

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE

Séance du jeudi 4 novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de la convocation (affichée à la porte du siège d'Amiens métropole et adressée aux conseillers) : 29/10/2021

Début de la séance : 18h13

Fin de la séance : 21h43

Nombre de votants : 93

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 4 novembre 2021 sera affiché au siège d'Amiens métropole le 12/11/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance présidée par : A.GEST

Objet :

Membres présents : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, MM. DÈCLE, DE JENLIS, Mmes LAVALLARD, VERRIER, MM. BIENAIMÉ, LORIC, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mmes DEVAUX, HAMADI, CLECH, DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme ROY, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, MM. THÉVENIAUD, PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, MM. BAÏS, DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ, M. MÉTAY, Mme BELLINA, M. DEBART, Mmes GIRARD, VANDEPITTE, MM. MOLLIENS, PIOT, TAUFOR, CAPRON, BOQUET, Mme DUBREUCQ, M. OURDOUILLÉ, Mme GUFFROY, MM. VINDEVOGEL, VITRY, SANGLARD, TONNELIER, JOVELET, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, M. EVRARD, Mme ZOUINI siège pour la commune de Sains-en-Amiénois, M. FIN, Mmes DUVIVIER, RAMBOUR, MM. CHAMPION, BUSON, Mme CRINON, MM. DARRAGON, LELEU.

Membres empêchés :

M. DOMISE (pouvoir à M. GEST), M. ABET (pouvoir à M. JARDÉ), M. BARDET (pouvoir à M. TONNELIER), Mme BOCHÉ (pouvoir à M. TAUFOR), Mme BRUNEL (pouvoir à Mme DELÉTRÉ), M. RIFFIOD (pouvoir à Mme LAVALLARD), Mme TREFCON (pouvoir à M. CAPRON), M. VIGNOLLE (pouvoir à M. LELEU), Mme GALLIOT (pouvoir à Mme BEN MOKHTAR), Mme RODINGER (pouvoir à Mme ROY), M. RIFFLART (pouvoir à M. DE JENLIS), M. DUSSART (pouvoir à M. EVRARD), Mme ROSE-TÉTU (pouvoir à Mme GIRARD), Mme DOURNEL-GARAT (pouvoir à M. SAVREUX), M. LAVIALLE (pouvoir à Mme VANDEPITTE), Mme DELAHOUSSE (pouvoir à M. MERCUZOT), Mme BOUCHEZ (pouvoir à M. DUFLOT), Mme ROUSSEL

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE

Séance du jeudi 4 novembre 2021

(pouvoir à M. RENAUX) et M. DUMEIGE se sont excusés.
Mme MARCHAND, M. DEMARET.

M. DUFLOT (pouvoir de Mme BOUCHEZ) est arrivé à 18h16 (point n°1), Mme HAMADI est arrivée à 18h20 (point n°9), M. MÉTAY (pouvoir à Mme VAGNIEZ) est arrivé à 18h30 (point n°9), Mme NOUAOUR est arrivée à 18h34 (point n°9), M. OURDOUILLÉ est arrivé à 18h38 (point n°9), Mme BOHAIN est arrivée à 18h43 (point n°9), M. STENGEL (pouvoir à Mme CLECH) est arrivé à 18h48 (point n°12), Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) est arrivée à 19h34 (point n°12). Mme VERRIER (pouvoir à Mme FOURÉ) a quitté la séance à 20h08 (point n°12), M. VOULMINOT (pouvoir à Mme THÉROUIN) a quitté la séance à 20h37 (point n°13), Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) a quitté la séance à 21h22 (point n°39), M. DUFOUR a quitté la séance à 21h38 (point n°48).

La séance est ouverte à 18h13.

1 - Délégations de vote.

Martin DOMISE a donné pouvoir à Alain GEST,
Daniel ABET a donné pouvoir à Olivier JARDÉ,
Bruno BARDET a donné pouvoir à Pascal TONNELIER,
Audrey BOCHÉ a donné pouvoir à Hubert TAUFOR,
Anne-Sophie BRUNEL a donné pouvoir à Margaux DELÉTRÉ,
Richard RIFFIOD a donné pouvoir à Nathalie LAVALLARD,
Maria TREFCON a donné pouvoir à Eric CAPRON,
Marc VIGNOLLE a donné pouvoir à Daniel LELEU,
Claudine GALLIOT a donné pouvoir à Nedjma BEN MOKHTAR ,
Florence RODINGER a donné pouvoir à Mathilde ROY,
Pascal RIFFLART a donné pouvoir à Hubert DE JENLIS,
Edouard DUSSART a donné pouvoir à Dominique EVRARD,
Valérie ROSE-TÉTU a donné pouvoir à Caroline GIRARD,
Marion DOURNEL-GARAT a donné pouvoir à Pierre SAVREUX,
Arnaud LAVIALLE a donné pouvoir à Maryse VANDEPITTE,
Juliette DELAHOUSSE a donné pouvoir à Benoît MERCUZOT,
Marie-Hélène BOUCHEZ a donné pouvoir à Guillaume DUFLOT,
Françoise ROUSSEL a donné pouvoir à Jean-Claude RENAUX,
Marie-Christine ZOUINI a siégé pour la commune de Sains-en-Amiénois,
Benoît DUMEIGE s'est excusé.

2 - Désignation des secrétaires de séance.

Messieurs Claude VITRY et Thomas LHERMITTE ont été désignés par l'assemblée pour remplir respectivement les fonctions de secrétaire et secrétaire adjoint.

Adopté à l'unanimité

3 - Communications du Président.

Monsieur le Président a informé l'assemblée de la démission de Madame Carole GILSON, conseillère suppléante de la commune de Remiencourt. Le nom de la personne amenée à la remplacer sera communiqué courant décembre.

Monsieur le Président a indiqué aux membres du conseil avoir reçu une question orale qui a été évoquée en fin de séance.

Il a précisé également que la prochaine séance se tiendrait le jeudi 16 décembre, à 18 heures, le lieu étant à confirmer en fonction de la situation sanitaire.

Dont acte

4 - Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021. Approbation.

L'assemblée a approuvé le procès-verbal de la séance du jeudi 23 septembre 2021 qui a été transmis à chaque membre du conseil.

Adopté à l'unanimité

5 - Décisions du Président. Compte-rendu.

Conformément à la délibération accordant au président la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président a rendu compte à l'assemblée des décisions qu'il a prises entre le 21 septembre et le 21 octobre 2021.

Dont acte

6 - Etablissement public foncier de Hauts-de-France. Désignation de représentants.

Les conseillers métropolitains ont désigné Messieurs Alain GEST et Pascal RIFFLART pour siéger respectivement en qualité de représentant titulaire et suppléant au sein de l'E.P.F. de Hauts-de-France.

Adopté à l'unanimité

7 - Commission d'Appel d'Offres. Modalités de remplacement d'un membre. Approbation.

Le conseil communautaire a arrêté les modalités à mettre en œuvre pour procéder au remplacement d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres, en respectant le principe de la représentation proportionnelle des différentes tendances politiques au sein du Conseil d'Amiens Métropole.

Adopté à l'unanimité

8 - Commission d'Appel d'Offres. Remplacement d'un membre titulaire.

Dans le droit fil de la délibération précédente, et afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-Claude RENAUX, membre titulaire de la CAO, démissionnaire, l'assemblée délibérante a élu Monsieur Bernard BOCQUILLON comme membre titulaire de la CAO.

Adopté à l'unanimité

Observations : M. PRADAT, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. BARA, M. DÉCAVÉ et Mme THÉROUIN se sont abstenus.

9 - Budget Supplémentaire. Ajustements budgétaires. Exercice 2021.

Le Budget Supplémentaire de l'exercice 2021 a pour objectif d'intégrer les résultats constatés au Compte Administratif 2020, d'ajuster les prévisions établies lors du Budget Primitif 2021 au regard des réalisations effectives après 9 mois d'exécution et des besoins identifiés pour la fin d'année mais aussi d'enregistrer les décisions ou notifications intervenues et procéder à diverses adaptations comptables, et de réviser en investissement les échéanciers en fonction de l'avancement des opérations et intégrer les financements nouveaux. La crise sanitaire de la COVID-19 a par ailleurs impacté sensiblement les équilibres financiers de plusieurs budgets (budget principal mais également budgets annexes) et a déjà conduit un premier ajustement budgétaire au début de l'été, que vient compléter la présente décision budgétaire. L'assemblée a approuvé les ajustements budgétaires de l'exercice 2021 tel que détaillés ci-après :

-L'excédent de fonctionnement 2020 constaté au compte pour le budget principal de 8 294 807,64 € est affecté sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » ;

-Le montant total des budgets se décompose par section ainsi qu'il suit :

BUDGETS	TOTAL	Investissement	Fonctionnement
Budget Principal	45 221 910,37 €	32 691 882,23 € dont Report -21 018 736,96 €	12 530 028,14 €
Budget Annexe Transport BA10	24 983 402,38 €	23 707 738,49 € dont Report 932 601,73 €	1 275 663,89 €
Budget Annexe Assainissement BA20	7 281 889,66 €	7 681 889,66 € dont Report -950 204,21 €	-400 000,00 €
Budget Annexe Eau BA30	9 952 363,08 €	9 530 310,08 € dont Report 2 437 556,74 €	422 053,00 €
Budget Annexe Tourisme BA70	22 200,00 €	18 000,00 €	4 200,00 €
Budget Annexe Crématorium BA82	745 303,09 €	688 699,42 € dont Report -317 481,11 €	56 603,67 €
Budget Annexe Centre d'Appels BA83	6 612 573,26 €	6 577 450,32 € dont Report 6 042 634,35 €	35 122,94 €
Budget Annexe Ecopolis BA85	1 168 621,02 €	1 168 398,02 € dont Report 1 109 068,45 €	223,00 €
Budget Lot Camon BA88	1 914 801,84 €	525 100,92 € dont Report	1 389 700,92 €
Budget Annexe Aéroport BA89	19 606,19 €	25 842,19 € dont Report -38 888,56 €	-6 236,00 €
Budget Annexe Archéo BA91	-9 433,27 €	18 563,92 € dont Report -5 387,58 €	-27 997,19 €
Budget Annexe Déchets Ménagers BA93	7 458 742,74 €	3 174 160,89 € dont Report -4 385 660,89 €	4 284 581,85 €

- L'équilibre par section des budgets est obtenu en arrêtant les virements de la section de fonctionnement à la section d'investissement aux montants suivants :

BUDGETS	Montant virement
Budget Principal	9 049 950,50
Budget annexe transport	1 111 311,00
Budget annexe Assainissement	87 457,00
Budget annexe Eau	416 253,36
Budget annexe tourisme	175,58
Budget annexe Crématorium	47 218,31
Budget annexe Centres d'Appels	11 500,00
Budget annexe Ecopolis	90,81
Budget annexe lotissement Camon	152 755,38
Budget annexe Aéro drome Amiens-Glisy	0,00
Budget annexe Archéologie Préventive	0,00
Budget annexe collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés	1 968 500,00

- La participation au Budget Annexe Transport d'un montant de 1 204 000 € votée lors de l'exercice 2021 est diminuée de 1 200 000 €.
- La participation au Budget Annexe Tourisme est votée pour 83 200 €.
- La participation au Budget Annexe Crématorium est votée pour 350 000 €.
- La participation au Budget Annexe Centres d'appels est votée pour 212 000 €.
- La participation au Budget Annexe Ecopolis est votée pour 120 000 €.
- La participation au Budget Annexe Lotissement Camon est votée pour 864 600 €.
- La participation au Budget Annexe Aéroport d'un montant de 260 000 € est baissée de 6 600 €.
- La participation au Budget Annexe Archéologie Préventive d'un montant de 82 350 € est diminuée de 55 300 €.

Adopté

Observations : M. PRADAT, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. BARA, M. DÉCAVÉ, Mme THÉROUIN, M. BAÏS, Mme NOUAOUR, Mme DESBUREAUX, M. DESCHAMPS, M. MÉTAY, Mme VAGNIEZ et Mme BELLINA (pouvoir à M. DESHAMPS) ont voté contre.

10 - Admissions en non-valeur et remises gracieuses. Budget principal. Budgets annexes Ecopolis, Transport et Déchets ménagers.

Certains titres de recettes émis par l'ordonnateur ne peuvent être recouverts par le comptable et peuvent être annulés sur l'exercice en cours à la demande du comptable et sur avis conforme de l'assemblée délibérante. La Trésorerie du grand Amiens et amendes fait ainsi état des créances constatées au cours des années 2013 à 2020 et pour lesquelles elle demande l'admission en non valeur, correspondant notamment aux sommes dont les débiteurs sont partis sans laisser d'adresse, à l'étranger, sans domicile fixe, ou mal identifiés, sans ressources suffisantes, pour lesquels la saisie a fait l'objet d'un procès-verbal de carence, ou ont été déclarés en liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif, mais également les redevables de sommes inférieures au seuil réglementaire de recouvrement. Les conseillers communautaires ont approuvé l'admission en non-valeur d'un montant global de 66 276,55 € répartis sur les budgets listés dans la délibération.

Adopté à l'unanimité

11 - Admissions en non-valeur. Budgets annexes eau et assainissement.

Comme pour le dossier précédent, certaines créances rattachées aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement des années 2007 à 2021 n'ont pu être recouvrées. Le conseil métropolitain a admis en non-valeur les sommes, détaillées dans la délibération, dont le montant global s'élève à 212 699,22 € (soit à 111 038,58 € pour l'eau et à 101 660,64 € pour l'assainissement).

Adopté à l'unanimité

12 - Programmation Pluriannuelle des Investissements 2022-2026. Budget Principal. Approbation.

La mise en œuvre des projets portés par la collectivité nécessite de dépasser le cadre budgétaire strictement annuel et donc de disposer d'une vision pluriannuelle, basée sur les mécanismes réglementaires d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP). C'est pourquoi l'assemblée a approuvé la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2022 - 2026 telle que détaillée dans l'annexe jointe à la délibération.

Monsieur Benoît MERCUZOT a commenté le diaporama présentant la PPI 2022-2026 dont les principales vues sont reprises ci-dessous :



Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) 2022 - 2026

Conseil d'Amiens Métropole
4 novembre 2021

Amiens
amiens.fr

Présentation de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) 2022 – 2026 :

- 1°) Bilan de la PPI 2016 – 2020 d'Amiens Métropole
- 2°) La PPI 2022 – 2026 : Une stratégie globale d'investissement
- 3°) Les opérations d'investissement
 - 3-1 Par nature
 - 3-2 Par politique publique

Amiens
amiens.fr

1°) Bilan de la PPI 2016 – 2020 :

	DEPENSES		RECETTES		CHARGE NETTE
	TOTAL	Conso	TOTAL	Encaissé	
AMIENS METRO PRINCIPAL	323 233 860	323 233 860	83 262 979	239 970 881	
TRANSPORTS (10)	91 899 252		10 619 949		81 279 303
ASSAINISSEMENT (20)	29 450 086		5 424 357		24 025 730
EAU (30)	27 290 101		2 306 989		24 983 112
CREMATORIUM (82)	187 730		0		187 730
CENTRE d'APPELS (83)	1 574 229		0		1 574 229
AERODROME (89)	451 694		23		451 672
ORDURES MENAGERES (93)	19 873 059		1 198 671		18 674 388

La PPI 2016 – 2020 a donc généré globalement :

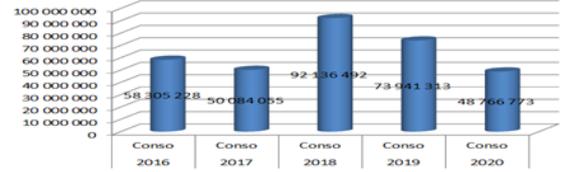
494 m€ de dépenses
102,81 m€ de recettes
391,19 m€ de charge nette

Amiens
amiens.fr

1°) Bilan de la PPI 2016 – 2020 :

- Une charge nette moyenne annuelle de 48 m€, pour le budget principal
- Un niveau global de cofinancements d'environ 26 % (83,26 m€)

DEPENSES					
2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Conso	Conso	Conso	Conso	Conso	Conso
58 305 228	50 084 055	92 136 492	73 941 313	48 766 773	323 233 860

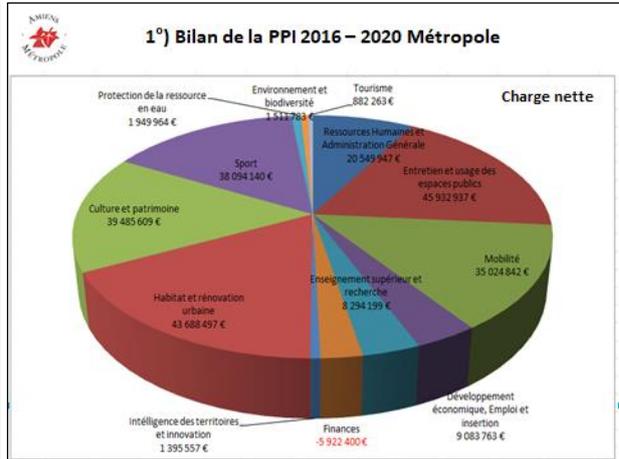


Amiens
amiens.fr

1°) Bilan de la PPI 2016 – 2020 :

- Répartition par délégation politique :

	DEPENSES		RECETTES		CHARGE NETTE
	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
	Conso	Encaissé			
Ressources Humaines et Administration Générale	20 794 773 €	244 826 €	20 549 947 €		
Entretien et usage des espaces publics	50 708 533 €	4 775 596 €	45 932 937 €		
Mobilité	53 958 617 €	18 933 776 €	35 024 842 €		
Développement économique, Emploi et insertion	12 468 458 €	3 384 695 €	9 083 763 €		
Enseignement supérieur et recherche	23 307 955 €	15 013 757 €	8 294 199 €		
Finances	577 600 €	6 500 000 €	-5 922 400 €		
Intelligence des territoires et innovation	1 524 726 €	129 169 €	1 395 557 €		
Habitat et rénovation urbaine	45 929 565 €	2 241 067 €	43 688 497 €		
Culture et patrimoine	55 360 527 €	15 874 918 €	39 485 609 €		
Sport	53 864 977 €	15 770 837 €	38 094 140 €		
Protection de la ressource en eau	2 298 587 €	348 623 €	1 949 964 €		
Environnement et biodiversité	1 557 498 €	45 716 €	1 511 783 €		
Tourisme	882 263 €	0 €	882 263 €		



1°) Bilan de la PPI 2016 – 2020 Métropole

TOP 10 des dépenses en charge nette :

1°) Aménagements des espaces publics :	31,45 m€
2°) Travaux d'aménagement pour le BHNS :	31,20 m€
3°) ZAC Gare La Vallée :	24,58 m€
4°) Musée de Picardie :	19,13 m€
5°) Projet ZOO :	10,59 m€
6°) Stade de la Licorne :	9,95 m€
7°) Citadelle – Université en centre ville :	7,64 m€
8°) Soutien à la construction de logements locatifs sociaux :	6,13 m€
9°) Travaux COLISEUM :	5,78 m€
10°) Restructuration Colvert :	5,18 m€

Soit un total de **151,63 m€** pour ces 10 opérations les plus significatives en montants financiers

2°) La PPI 2022 – 2026 : Une stratégie globale d'investissement

Pour mémoire, la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) est un **processus continu** de planification des projets permettant de recenser les projets d'investissement puis de les prioriser en fonction de la capacité financière et des choix de gestion des élus d'Amiens Métropole.

Elle permet de formaliser la stratégie d'investissement de la collectivité et d'en faciliter le pilotage.

Ce processus donne lieu à la définition d'un Plan d'Equipement Pluriannuel (PEP) qui identifie par politique publique les investissements qui seront financés entre 2022 et 2026.

2°) La PPI 2022 – 2026 : Une stratégie globale d'investissement

Les priorités d'investissement pour la période 2022 – 2026 ont été fixées en tenant compte des 2 orientations stratégiques de la mandature :

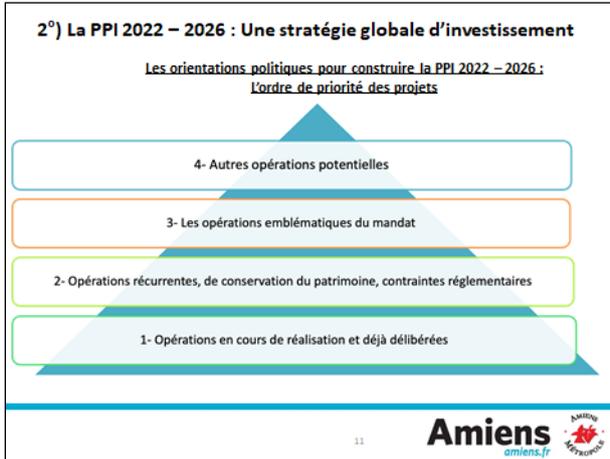
- 1°) La **transition écologique**, notamment par la rénovation énergétique des bâtiments, la modernisation de l'éclairage public, la végétalisation et l'apaisement de la circulation, ...
- 2°) L'**attractivité du territoire métropolitain**, dans toutes ses dimensions :
 - ✓ L'attractivité sur le plan économique et touristique,
 - ✓ L'attractivité par la qualité de vie, au regard des politiques sportives, culturelles mais aussi par la qualité des équipements et infrastructures (espaces publics, mobilité, ...)

Ce nouveau plan d'équipement sera piloté en continu de manière à veiller à la maîtrise de l'enveloppe financière de chaque projet comme aux équilibres budgétaires plus globaux dans le contexte contraint, tant sur le plan national qu'international, et que la crise sanitaire a sensiblement dégradés.

2°) La PPI 2022 – 2026 : Une stratégie globale d'investissement

Les orientations politiques pour construire la PPI 2022 – 2026 :

- 1°) **Le respect de la « soutenabilité budgétaire » :**
La trajectoire budgétaire a conduit à définir un objectif de charge nette pour la période autour de 175 m€, alors que le total des demandes issues du recensement atteignaient près de 680 m€.
= Nécessité de faire des choix et de fixer des priorités
- 2°) **Le calibrage du besoin et du degré d'ambition :**
Un besoin qui doit être challengé, partagé et aboutir à des dépenses raisonnables et comparables avec le niveau constaté ailleurs.
- 3°) **Une optimisation permanente des recettes :**
Raisonnement en charge nette, donc vigilance sur la mobilisation de tous les cofinancements possibles, notamment dans le cadre des plans de relance.
- 4°) **Une vision prospective et prudentielle :**
Porter la transition écologique - Prioriser le maintien en l'état de notre patrimoine - Ne pas faire de choix qui grèvent l'avenir et qui occasionnent des dépenses différées - Toujours penser aux impacts de fonctionnement.



2°) La PPI 2022 – 2026 : Une stratégie globale

La prospective budgétaire, présentée lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2021, permet d'envisager une capacité d'engagement sur la période de :

Autorisation de Programme (AP) :		
Dépenses	Recettes	Charge nette
293 427 169 €	78 986 648 €	214 440 521 €

Crédits de paiement (CP) :					
PPI 2022 – 2026 :			PPI suivantes :		
Dépenses	Recettes	Charge nette	Dépenses	Recettes	Charge nette
257 615 816 €	71 605 554 €	186 010 262 €	35 811 353 €	7 381 094 €	28 430 259 €

Sur la période 2022 – 2026, la charge nette projetée s'établit à **186 m€**.

Ce montant est inférieur de 22,5 % au réalisé de la programmation précédente.

Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI 2022 – 2026)

Deux manières d'appréhender la PPI:

- **Soit par la nature des opérations** (les projets individualisés; les politiques globales; les « enveloppes »)
- **Soit par la politique menée** (en fonction des priorités politiques et de leurs déclinaisons)



Programmation Pluriannuelle des Investissements (2022 – 2026) par nature d'opération

Les projets individualisés:
76 millions (arrondis) , soit 29 % des montants programmés

Des équipements uniques: projet PIC, zoo, musée, MCA, Zénith, Lune des Pirates, bibliothèque Louis Aragon, Conservatoire, Eclairage de la cathédrale, Coliseum, Nautilus

Des actions exceptionnelles: barreau TGV Creil-Roissy, Pont Jules Barni

Des équipements classiques: terrains synthétiques Michelet, Halle Atlantic, vestiaire Vallerey, skatepark, médiathèque ouest Etouvie, équipement culturel Camon, médiathèque de Boves



Programmation Pluriannuelle des Investissements (2022 – 2026) par nature d'opération

Les crédits affectés aux politiques globales (politiques économiques, touristiques, enseignement supérieur, innovation, politique de la ville (NPNRU), les ZAC, les équipements de services, plan numérique)

Pour un montant (arrondi) de 94 millions, soit 35 % des montants programmés



Programmation Pluriannuelle des Investissements (2022 – 2026) par nature d'opération

- **Les « enveloppes » :**

Figurent dans cette catégorie, toutes les AP/CP qui ont vocation à être individualisées au fur et à mesure du déroulement de la PPI en fonction d'un programme annuel, élaboré, discuté et proposé au sein des communautés, à approuver en CAAM.

Ces « enveloppes représentent quelques 94,5 millions d'euros, soit 36 % des montants programmés



Programmation Pluriannuelle des Investissements (2022 – 2026) par nature d'opération

Intitulé	Montant (arrondi) en K€
Espaces publics (total)	36.750
Plan vélo	5.000
Espaces numériques de travail (écoles)	2.000
Habitat	17.400
Assainissement pluvial	3.800
Environnement / biodiversité (total)	2.500
Dotation de communes (culture)	1.700
Réseau des bibliothèques	550
Équipements culturels	1.600
Monuments historiques	1.200
Dotation de communes (sport)	7.400
Travaux équipements sportifs	5.000
Patrimoine métropole	9.600
TOTAL	94.500



Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI 2022 – 2026) par politique publique

Seconde manière d'appréhender la PPI:

Soit par la nature des programmes: (Les projets individualisés; les politiques globales; les « enveloppes »)

Soit par la politique menée (en fonction des priorités politiques et de leurs déclinaisons)



Programmation Pluriannuelle des Investissements (2022 – 2026) par politique publique

A la Métropole, **5 missions déclinées en 13 programmes** structurent la mise en œuvre de nos politiques publiques :

Mission 1	Une Métropole des réseaux intelligents
Mission 2	Une Métropole tournée vers l'avenir
Mission 3	Une Métropole grandeur nature
Mission 4	Une Métropole proche de ses habitants
Mission 5	Une Métropole à la gestion exemplaire



A la Métropole, **5 missions déclinées en 13 programmes** structurent la mise en œuvre de nos politiques publiques :

- **Mission 1 : Une Métropole des réseaux intelligents**

Programme	Intitulé
Programme 1	Entretien et usages des espaces publics
Programme 3	Mobilités

- **Mission 2 : Une Métropole tournée vers l'avenir**

Programme	Intitulé
Programme 4	Développement économique, emploi et insertion
Programme 5	Enseignement supérieur et recherche
Programme 7	Intelligence des territoires et innovation
Programme 13	Tourisme



A la Métropole, **5 missions déclinées en 13 programmes** structurent la mise en œuvre de nos politiques publiques :

• **Mission 3 : Une Métropole grandeur nature**

Programme	Intitulé
Programme 8	Habitat et rénovation urbaine
Programme 11	Protection de la ressource en eau
Programme 12	Environnement et biodiversité

• **Mission 4 : Une Métropole proche de ses habitants**

Programme	Intitulé
Programme 9	Culture et patrimoine
Programme 10	Sports

• **Mission 5 : Une Métropole à la gestion exemplaire**

Programme	Intitulé
Programme 2	Gestion patrimoniale, administration générale et ressources
Programme 6	Finances

Les opérations d'investissement par politique publique :

Focus sur les priorités portées par cette PPI :

- ✓ Transition écologique
- ✓ Attractivité du territoire par l'économie, le tourisme et le logement
- ✓ Attractivité du territoire par la qualité de vie (sport, culture et patrimoine, espaces publics...)

TRANSITION ECOLOGIQUE

Opération	Descriptif sommaire	Crédits de paiement de cette PPI
	Modernisation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore Déploiement progressif de l'éclairage LEDs et de la régulation / optimisation de l'éclairage public	2 800 000 €
	Plan Vélo Aménagements cyclables dans l'agglomération et petits équipements	5 000 000 €

TRANSITION ECOLOGIQUE

Opération	Descriptif sommaire	Crédits de paiement de cette PPI
	Structuration de la filière Bois énergie Dans le cadre de la feuille de route « Autonomie énergétique », aider à la structuration de la filière	200 000 €
	Projet Alimentaire Territorial Porter le plan d'actions visant à promouvoir l'alimentation locale et de qualité, l'accès aux produits locaux et accompagner tous les acteurs vers une alimentation saine, durable et locale	300 000 €

TRANSITION ECOLOGIQUE

Opération	Descriptif sommaire	Crédits de paiement de cette PPI
	Création d'un opérateur solaire territorial Permettre d'atteindre les objectifs de la feuille de route autonomie énergétique en s'appuyant sur le savoir faire d'un opérateur industriel.	500 000 €
	Soutien à l'amélioration de l'habitat privé Soutenir la rénovation thermique de l'habitat, adaptation au vieillissement, lutte contre la vacance et l'indépendance...	4 345 000 €

TRANSITION ECOLOGIQUE

Opération	Descriptif sommaire	Crédits de paiement de cette PPI
	Renforcer les travaux en matière de gestion des eaux pluviales urbaines Mettre en place un schéma directeur et mobiliser les moyens nécessaires à la réalisation des travaux	3 200 000 €
	Programme de valorisation des chemins ruraux Réalisation du diagnostic écologique, insertion dans les plans de gestion, développer la mobilité douce	614 500 €

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Opération	Descriptif sommaire	Crédits de paiement de cette PPI
	Totems en entrée de territoire Marquer l'identité d'Amiens Métropole.	372 000 €
	Barrou TGV Creil Raissy Projet prioritaire pour le territoire	6 400 000 €

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Opération	Descriptif sommaire	Crédits de paiement de cette PPI
	Requalification du site acheté à Whirlpool Valoriser les 2 500 m ² achetés par l'agglomération pour leur symbolique et envisager l'installation du cluster Energy@Lab	2 000 000 €
	Foncier économique et parcs d'activité Disposer du foncier économique permettant l'accueil de nouvelles entreprises	3 600 000 €

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Opération	Descriptif sommaire	Crédits de paiement de cette PPI
 Aides aux entreprises	Soutenir les entreprises du territoire (aides à la création d'emploi, aides à l'immobilier, aides à l'investissement des TPE...)	9 000 000 €
 Soutien à l'innovation	Accompagner les acteurs de la recherche et de l'innovation (GRECO, Faire Faces...)	2 550 000 €
 Gros entretien voies et parkings des zones d'activité	Même priorité pour les voies et parkings des zones d'activité de la Métropole	3 600 000 €

Amiens 

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Opération	Descriptif sommaire	Crédits de paiement de cette PPI
 Mégacité	Travaux structurels sur cet équipement construit dans les années 80	1 500 000 €
 Projet « Jules Verne »	Projet global visant à mettre en valeur le lien de notre territoire avec Jules Verne	2 000 000 €
 Stratégie « Vallée Idéale »	Accueil le long du fleuve d'un projet de regroupement de différents produits touristiques	5 000 000 €

Amiens 

ATTRACTIVITE « QUALITE DE VIE » LES ESPACES PUBLICS

23,12 m€ consacré aux aménagements d'espaces publics

Opération	Descriptif sommaire	Crédits de paiement de cette PPI
 Gros entretien de la voirie communautaire	Priorité affichée au maintien en bon état et / ou requalification des voies de liaison de la Métropole	11 200 000 €
 Aménagement de l'espace public - Création et modernisation	Amélioration de la qualité urbaine	11 920 000 €

Amiens 

ATTRACTIVITE « QUALITE DE VIE » LES ESPACES PUBLICS

Opération	Descriptif sommaire	Crédits de paiement de cette PPI
 Gros entretien des ouvrages d'art	Opérations de préservation des fonctionnalités des ouvrages d'art de la Métropole	2 240 000 €
 Maintien en état du pont Barni	Réalisation des confortements structurels indispensables	1 700 000 €

Amiens 

ATTRACTIVITE « QUALITE DE VIE » LES ESPACES PUBLICS

Opération	Descriptif sommaire	Crédits de paiement de cette PPI
 Assurer le versement de nos participations aux projets de ZAC	Conformément aux engagements pris pour les projets Gare La Vallée / Renancourt / Intercampus (activité économique) et Jules Verne	17 000 000 €
 NPNRU Quartiers Nord	Requalification des espaces et des voies dans le cadre de la convention signée avec l'ANRU	11 620 471 €

Amiens 

ATTRACTIVITE « QUALITE DE VIE » LES ESPACES PUBLICS

Opération	Descriptif sommaire	Crédits de paiement de cette PPI
 Ancien évêché	Travaux d'urgence sur ce bâtiment qui accueille l'ESC d'Amiens	2 000 000 €
 Espace numérique de travail dans les écoles	Participer à la réussite scolaire en équipant les écoles en matériel numérique	2 000 000 €

Amiens 

ATTRACTIVITE « QUALITE DE VIE » LES ESPACES PUBLICS

Opération	Descriptif sommaire	Crédits de paiement de cette PPI
 Plan de stratégie patrimoniale	Maintenir, entretenir notre patrimoine mais aussi accélérer la rénovation thermique de nos bâtiments	7 600 000 €
 Plan de stratégie numérique	Répondre aux enjeux de transformation numérique et d'adaptation des outils de l'ensemble des acteurs de la collectivité	14 000 000 €

Amiens 

ATTRACTIVITE « QUALITE DE VIE » CANDIDAT A CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2028

Opération	Descriptif sommaire	Crédits de paiement de cette PPI
 Médiathèque Etouvie	Opération engagée et qui répond à un besoin fort sur le quartier Etouvie	5 343 508 €
 Nouvelle Scène des Musiques Actuelles « Lune des Pirates »	Construction de cet équipement au sein du quartier Saint-Leu	5 800 000 €

Amiens 

ATTRACTIVITE « QUALITE DE VIE »
CANDIDAT A CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2028

Opération	Descriptif sommaire	Crédits de paiement de cette PPI
 Plate-Forme des Images et de la Création (PIC)	Transformation de la friche du « Tri Postal » en quartier de gare au bénéfice de la filière d'excellence qui existe sur le territoire autour des arts visuels	20 000 000 €
Transformation du Zoo	Fin de la réalisation de la tranche de travaux et des autres éléments (à l'exception de la serre)	14 700 000 €

Amiens
amiens.fr

ATTRACTIVITE « QUALITE DE VIE »
CANDIDAT A CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2028

Opération	Descriptif sommaire	Crédits de paiement de cette PPI
 Création d'une bibliothèque à Boves	Créer cet équipement sur un terrain mis à disposition par la commune	1 500 000 €
 Camion / Création d'un équipement culturel	Réalisation d'un nouvel équipement culturel regroupant notamment l'Ecole de Musique	2 000 000 €

Amiens
amiens.fr

ATTRACTIVITE « QUALITE DE VIE »
CANDIDAT A CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2028

Opération	Descriptif sommaire	Crédits de paiement de cette PPI
 Cathédrale - Eclairage pérenne	Remettre en lumière le joyau gothique qu'est la Cathédrale Notre-Dame d'Amiens avec une mise en lumière qualitative du monument	1 000 000 €
 CHROMA	Donner à voir aux touristes et aux métropolitains un spectacle repensé, à la pointe de l'innovation et investissant d'éventuels nouveaux partis pris visuels et narratifs	250 000 €

Amiens
amiens.fr

ATTRACTIVITE « QUALITE DE VIE »
LES ESPACES PUBLICS

Opération	Descriptif sommaire	Crédits de paiement de cette PPI
 Réfection du Nautilus	Nécessité d'une réhabilitation lourde de cet équipement construit en 1994.	6 000 000 €
 Transformation de la Halle Atlantic (Quartier Amiens Sud-Est)	Transformation en gymnase de la Halle existante pour répondre à un vrai déficit d'équipement sur le secteur	2 300 000 €

Amiens
amiens.fr

ATTRACTIVITE « QUALITE DE VIE »
LES ESPACES PUBLICS

Opération	Descriptif sommaire	Crédits de paiement de cette PPI
 Création d'un skate-park	Créer un skate-park semi-couvert avec modules pour permettre la pratique de ce sport dans de bonnes conditions.	300 000 €
 Créer et entretenir les terrains synthétiques	Création de terrains synthétiques au stade Michelet	1 050 000 €

Amiens
amiens.fr

ATTRACTIVITE « QUALITE DE VIE »
LES ESPACES PUBLICS

Opération	Descriptif sommaire	Crédits de paiement de cette PPI
 Modernisation du Coliseum	Continuité du programme de travaux engagé	1 600 000 €
 Dotation de proximité	Volonté de maintenir les moyens alloués à la proximité	6 700 000 €
 Travaux et entretien sur structures sportives	Pérenniser et maintenir de bonnes conditions de pratique sportive dans les installations	4 150 000 €

Amiens
amiens.fr

Madame Zoé DESBUREAUX a proposé d'amender le projet initial de PPI de la manière suivante :

« MISSION 2 -PROGRAMME 5 Enseignement supérieur et recherche - RU Citadelle

Il est urgent de commencer à travailler sur le projet initialement prévu dans la phase 2 du plan citadelle : un restaurant universitaire sur le site. La vie étudiante, c'est pouvoir vivre correctement ce qui comprend notamment un accès à de la nourriture, cela relève de la décence de la condition étudiante. Ces étudiant·e·s étant en majorité également des habitant·e·s de notre métropole, ils et elles méritent toute notre considération. Je propose donc qu'Amiens Métropole s'engage alors à interpeller le CROUS Amiens Picardie sur cette problématique, et inscrive sur la PPI 2022-2026 une AP à hauteur de 1 000 000 € au titre de la participation d'Amiens Métropole au coût des études et des travaux, financée sur l'excédent de gestion de la ZAC J.Verne. »

Monsieur le Président a soumis au vote l'amendement.

Rejeté

Observations : Mme DESBUREAUX, M. BAÏS, Mme NOUAOUR, M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, M. BARA et M. VOULMINOT ont voté pour. M. DESCHAMPS, M. MÉTAY, Mme BELLINA et Mme VAGNIEZ n'ont pas pris part au vote. Les autres membres de la séance ont voté contre.

Monsieur le Président a mis au vote le projet de PPI initial.

Adopté

Observations : M. PRADAT, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. BARA, M. DÉCAVÉ, Mme THÉROUIN, M. BAÏS, Mme NOUAOUR, Mme DESBUREAUX, M. DESCHAMPS, M. MÉTAY, Mme VAGNIEZ et Mme BELLINA ont voté contre.

13 - Syndicat Mixte Europamiens. Convention de dissolution. Approbation.

Le syndicat mixte Europamiens (SME) a été créé en 1994 dans le but de lancer des études et de procéder aux acquisitions nécessaires à la réalisation d'un espace de développement mixte sur l'ouest d'Amiens. Après le départ du Département de la Somme suivi de celui de la Région Hauts-de-France de ce syndicat, les deux seuls contributeurs financiers sont Amiens Métropole et la Ville d'Amiens qui participent respectivement à hauteur de 60 % et 40 %. La commune de Pont-de-Metz, quant à elle, n'intervient pas financièrement. Grâce à la mise en place d'une Zone d'Aménagement Différé et d'une Déclaration d'Utilité Publique, le SME a pu acquérir le foncier nécessaire aux opérations d'aménagement envisagées. C'est ainsi que la ZAC Renancourt a pu être entreprise. Par ailleurs, le SME possède aujourd'hui environ 231 hectares sur les communes d'Amiens et de Pont-de-Metz. Les terrains situés au nord de l'avenue François Mitterrand ont permis d'envisager une deuxième opération, Borealia 2, représentant une soixantaine d'hectares sur la commune d'Amiens et pour laquelle une procédure de création de ZAC est en cours sous maîtrise d'ouvrage d'Amiens Métropole.

A ce jour le SME n'a plus lieu d'être et le comité syndical réuni le 29 septembre dernier a approuvé la convention de dissolution. C'est pourquoi le conseil communautaire a également adopté cette convention de dissolution afin de régler l'ensemble des questions de répartitions des résultats comptables, des restes à réaliser, de l'actif (immobilisations, biens, subventions d'équipement, trésorerie, etc...) et du passif (emprunts, dettes fournisseurs,..) selon la clé de répartition 60 / 40. A l'issue de cette dissolution, Amiens Métropole récupérera la propriété d'environ 192 hectares, estimés à 9 604 485 €. En matière de dette, le capital restant dû s'élève à 7 672 307,80 €, la charge pour la collectivité s'établit donc à 4 603 384,08 €.

Adopté à l'unanimité

14 - Coopération avec la municipalité de Santa Catarina et l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Protocole d'accord.

Dans le cadre des actions de solidarité internationale menées depuis 2007 à Santa Catarina, au Cap Vert, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, l'Agence de l'Eau Artois Picardie a proposé de formaliser une convention permettant, d'une part, d'identifier la collectivité en tant que référent territorial pour les coopérations avec la municipalité de Santa Catarina, et, d'autre part, d'obtenir des crédits spécifiques de la part de l'Agence de l'Eau, notamment en accompagnement du dispositif de la FICOL proposée par l'Agence Française de Développement à Paris. L'assemblée a approuvé cette convention et a autorisé Monsieur le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité

15 - Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Convention Territoriale Globale de services aux familles. Années 2021-2025.

Les élus métropolitains ont autorisé la signature de la Convention Territoriale Globale de services aux familles à intervenir avec la Caisse des Allocations Familiales de la Somme, le CCAS de la ville d'Amiens et les communes volontaires de la communauté d'agglomération. Cette convention pluriannuelle formalisée pour les années 2021 à 2025 devient le cadre conventionnel de référence entre les CAF et les collectivités territoriales et vise à favoriser la coordination, la cohérence et l'efficacité des services mis en place pour les habitants du territoire en organisant concrètement l'offre de service globale des CAF de manière structurée et priorisée. S'agissant d'Amiens Métropole, la collectivité sera signataire pour ses compétences logement et numérique. De plus, ce conventionnement intervient alors que le Contrat Enfance Jeunesse, qui apporte un soutien financier et technique aux équipements Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, disparaît cette année pour devenir le bonus territoire. Ce bonus territoire, pour être mis en œuvre, doit en effet être adossé à une convention territoriale globale et ce, pour pouvoir bénéficier des financements.

Adopté à l'unanimité

16 - Frais administratifs. Recours dommages aux domaines. Année 2022.

Lorsqu'Amiens Métropole est victime de dommages sur son domaine public ou privé, du fait de l'action de tiers, le coût des travaux de réparation fait l'objet d'une mise en recouvrement sur les auteurs identifiés. Ces procédures s'accompagnent d'un travail administratif et technique de constat, déplacement, chiffrage et suivi de procédure. Les conseillers communautaires ont fixé ce coût, à compter du 1er janvier 2022, à un montant de 65,93 €.

Adopté à l'unanimité

17 - Urbanisme. Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols. Conventions avec les communes de la métropole et Amiens. Avenants n°1.

Par délibération du 5 février 2015, la collectivité a approuvé la création d'un service commun qui instruit les demandes d'autorisation d'utilisation des sols de toutes les communes de la métropole à l'exception de Boves et Longueau, qui gèrent cet aspect en régie, ainsi que Clairly-Saulchoix, Creuse, Pissy, Revelles, Remiencourt, Seux dans la mesure où elles ont un Règlement National d'Urbanisme, et que les demandes restent instruites par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Le conseil métropolitain a adopté les avenants qui ont pour objet de valider l'ouverture d'un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) pour les communes de la métropole et un pour Amiens et qui précisent les missions de chacun pour les dossiers déposés de manière dématérialisée.

Adopté à l'unanimité

18 - Amiens. Aménagement de la route d'Allonville entre la rue Fafet et la rue Fénelon. Fonds de concours. Convention.

L'assemblée délibérante a approuvé l'aménagement de la route d'Allonville, à Amiens, sur sa partie entre la rue Fafet et la rue Fénelon. La participation de la commune à la réalisation de cette opération s'élèvera à 102 580 € par une convention de fonds de concours qui a également été adoptée.

Adopté

Observations : Mme DESBUREAUX a voté contre.

19 - Indemnisation. Assistance à agents de police. Dossier A 20.08.14 P.

Le 14 août 2020, deux agents de police municipale ont été victimes d'une agression verbale. Par jugement du 3 septembre 2020, l'auteur des faits a été condamné à leur verser chacun la somme de 100 € en réparation du préjudice moral. Dans le cadre de l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires qui organise la protection fonctionnelle, l'administration est amenée à se substituer à la personne condamnée pour réparer le préjudice subi par les agents. Les membres de l'assemblée ont retenu le montant des condamnations judiciaires à titre d'indemnisation des agents, soit 200 € au total. Amiens Métropole sera en droit d'exercer un recours contre l'auteur des faits d'agression afin d'obtenir le remboursement de ces sommes.

Adopté à l'unanimité

20 - Régime indemnitaire des agents de la filière Police Municipale. Evolution.

Le conseil métropolitain a approuvé la modification de la délibération du 24 octobre 2019 relative au régime indemnitaire de la police municipale. En effet, suite à la réorganisation du service, il a été proposé de recruter un garde champêtre, agent de police municipale mais dont le cadre d'emplois n'était pas visé dans la délibération. De plus, la collectivité a souhaité ajouter une majoration de l'Indemnité d'Administration et Technicité (IAT) pour les agents des brigades de soirée et de nuit, au regard des horaires atypiques et des conditions d'exercice induites. Pour mémoire, l'IAT est constituée d'une part fixe modulée en fonction du grade et de l'échelon avec un coefficient variant de 3 à 5 pour les différents cadres d'emplois. Les évolutions seront donc les suivantes :

- Ajout du cadre d'emplois Garde champêtre,
- Coefficient de l'IAT majoré d'un point pour les agents affectés à la brigade de nuit,
- Coefficient de l'IAT majoré de deux points pour les agents affectés à la brigade de soirée.

De plus, dès l'année 2020, une part variable (un point ajouté au taux de la part fixe) liée à la manière de servir avec révision annuelle a été mise en place, applicable du 1er juillet de l'année N jusqu'au 30 juin de l'année N+1, après avis du Directeur de la Police Municipale, aux agents pour lesquels un avis très satisfaisant aura été émis lors de l'entretien professionnel.

Adopté à l'unanimité

21 - Forfait Mobilités Durables. Approbation.

En lieu et place de l'Indemnité Kilométrique Vélo mise en place en décembre 2018 et dans le cadre du décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020, l'assemblée a mis en application le « forfait mobilités durables ». Ce décret prévoit la possibilité de bénéficier, pour les agents de la fonction publique territoriale, d'un remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, à condition de choisir un ou plusieurs moyens de transport éligibles pour se déplacer, à savoir leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel; ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage. Pour en bénéficier, les agents devront effectuer un trajet minimal d'un kilomètre par jour. Le nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent (entre 80 et 100 jours) et le montant annuel du forfait mobilités durables s'élève à 200 € pour un temps plein. A titre d'information, l'Indemnité Kilométrique Vélo a été versée à 165 agents en 2019 et 283 en 2020.

Adopté à l'unanimité

22 - Chambre de Commerce et d'Industrie Amiens Picardie Hauts-de-France. Service Accueil Mobilité. Années 2022 - 2025. Convention de partenariat.

Les élus ont renouvelé, par l'approbation d'une convention de partenariat, le versement d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie Amiens-Picardie Hauts-de-France, pour les

années 2022 à fin 2025, afin de contribuer au financement de la structure Accueil Mobilité Amiens. Pour rappel, Amiens Métropole et la CCI sont associées depuis 1991 pour accompagner les entreprises dans l'accueil de leurs nouveaux collaborateurs et de leurs familles dans leur parcours de mobilité. Localisé au sein de la CCI, le Service Accueil Mobilité Amiens propose un service sur mesure gratuit, ouvert à tous ceux qui arrivent pour des raisons professionnelles de l'extérieur du département et couvrant tous les aspects de la mobilité (la découverte de la ville, le choix et la recherche du logement, la connaissance des établissements scolaires, l'aide à la recherche d'un emploi pour les conjoints, et l'intégration). 301 personnes ont été accueillies en 2020, soit une moyenne de 25 collaborateurs par mois. Le budget prévisionnel de ce service s'établit à 220 000 € TTC pour l'exercice 2022. La CCI assurera la prise en charge de ce budget et Amiens Métropole remboursera les frais à hauteur de 110 000 € TTC maximum, soit 50 % du budget prévisionnel. Le budget est envisagé de manière constante pour chacune des années suivantes (2023, 2024 et 2025).

Adopté à l'unanimité

23 - Immeuble TERRALIA. Renouvellement du bail principal et des conventions de sous-locations. Modalités relatives à la Pépinière Amiens Le L@b.

Désireuse de faciliter l'accueil et le développement d'entreprises afin de dynamiser l'emploi sur le territoire en offrant des conditions d'hébergement compétitives et adaptées aux entreprises, Amiens Métropole souhaite continuer à faire du quartier GARE LA VALLÉE un pôle tertiaire et technologique, et c'est dans ce cadre, qu'elle a notamment pris à bail commercial en 2007 avec faculté de sous-location, 2 644 m² répartis sur différents niveaux d'un immeuble alors en construction dénommé TERRALIA. Cette opération a permis la domiciliation de plusieurs sociétés, ainsi que l'installation de la Pépinière Amiens Le L@B, destinée à favoriser la création et le développement de jeunes entreprises dans le domaine du numérique, en collaboration avec la CCI, chargée notamment de l'animation du site.

Le bail principal étant arrivé à terme en octobre 2020, l'assemblée délibérante a autorisé la conclusion pour ces locaux d'un nouveau bail commercial d'une durée ferme de 12 années, moyennant un loyer annuel hors taxes et hors charges, de 138 € par mètre carré. Les élus métropolitains ont par ailleurs accordé le renouvellement de la convention de sous-location consentie à l'ADUGA, à des conditions identiques à celles de son occupation actuelle ; et ont approuvé les deux trames de conventions de sous-location pour la Pépinière Amiens Le L@b, selon l'entrée en partie pépinière ou hôtel d'entreprise.

Adopté à l'unanimité

24 - Territoire d'Industrie. Enquête sur le tissu industriel local. Banque des Territoires. Subvention. Convention.

Depuis quelques années un retour en grâce de l'activité industrielle a été constaté et différentes politiques nationales dont la démarche de Territoires d'Industrie ont émergé. Le secteur des agglomérations d'Albert et d'Amiens faisant partie de ces territoires labellisés, le conseil métropolitain souhaite dans un premier temps mener une enquête pour mieux connaître la composition, les évolutions actuelles et les enjeux d'avenir des industriels amiénois pour ensuite soutenir le développement et l'implantation de nouvelles activités. Un cabinet expert sera en charge de l'enquête et conduira 45 audits d'entreprises pour un montant de 103 800 € TTC, dont 45 000 € pris en charge par la Banque des Territoires par le biais d'une subvention versée à Amiens Métropole.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mme VANDEPITTE n'a pas pris part au vote.

25 - CHU Amiens Picardie. Projet PRÉCIDIAB. Subvention. Convention.

Validée par Monsieur le Premier Ministre en 2019, la création dans les Hauts-de-France d'un Centre National de Médecine de Précision sur les diabètes a abouti au lancement d'un nouveau projet intitulé PRÉCIDIAB. Ce projet vise à développer de nouvelles solutions pour contrôler à la fois le diabète et les comorbidités, mais aussi pour diminuer l'incidence et la prévalence des maladies métaboliques et ce, en tendant vers une amélioration de l'espérance de vie sans complications chez les patients malades. Dans le cadre de ce projet, et à partir du CHU d'Amiens, une nouvelle plateforme clinico-biologique française de médecine de précision, appelée PRÉCIMETAB, verra le jour, alliant médecine et numérique avec le laboratoire MIS et la collaboration de l'UPJV. Le coût du projet PRÉCIDIAB est évalué à 1 653 625 € intégrant les équipements techniques, les personnels et les prestations Biobanque. Les conseillers métropolitains ont validé l'octroi d'un soutien financier en investissement d'un montant de 173 000 €, sur une période de 3 ans, au projet PRÉCIDIAB au sein du CHU Amiens Picardie et plus particulièrement pour les équipements techniques, ce qui permettra de finaliser la mise en route de ce projet unique. Ils ont adopté la convention fixant les modalités de versement de cette participation. Un premier versement de 138 000 € sera effectué cette année.

Adopté à l'unanimité

26 - CHU Amiens Picardie. Institut Faire Faces. Projet Immobilier. Soutien à l'équipement informatique et réseaux. Subvention. Convention.

La politique de développement d'Amiens Métropole s'appuie sur une dynamique forte liée à la recherche, au développement et à l'innovation. La santé et plus spécifiquement « le numérique au service de l'innovation dans les pratiques de santé » est un des moteurs d'avenir. L'Institut Faire Faces est né 4 ans après la première greffe de visage réalisée par l'équipe du Professeur Devauchelle en 2005. Il est un institut international dédié à la recherche et à la formation sur l'ensemble des techniques et des approches mobilisées dans la reconstruction de la face (thérapie cellulaire, robotique, biomatériaux, imagerie) dans la perspective de progrès dans les techniques chirurgicales. Le projet immobilier, visant à créer un institut pour une approche pluridisciplinaire, globale et innovante de la défiguration, sous la forme d'un bâtiment de recherche et d'enseignements de 4 000 m² dédié à l'Institut Faire Faces, a été mené avec la signature début 2016 d'un avant-projet. Les travaux ont été lancés en 2020. Il est construit sur un terrain mis à disposition par le CHU d'Amiens. Ce bâtiment, dont les travaux ont commencé, doit jouer un rôle essentiel dans le développement du projet scientifique car il permettra de réunir les équipements réalisés dans le cadre des investissements d'avenir dit « Equipex ». Le montant total du projet s'élève à près de 14 millions d'euros. Il est cofinancé par le Conseil Régional des Hauts-de-France (6,2 millions d'euros) et le FEDER (7,6 millions d'euros). Le conseil d'Amiens Métropole a accordé son soutien à hauteur de 256 482 € à travers la fourniture d'équipements informatiques et la mise en place de réseaux et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec le CHU d'Amiens.

Adopté à l'unanimité

27 - Amiens. ZAC Gare La Vallée. Compte-rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.). Année 2020.

Par délibération en date du 9 février 2006, Amiens Métropole a décidé de créer la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) dénommée « Gare La Vallée » et un contrat de concession d'aménagement a pris effet au 1er mai 2016 en collaboration avec la Société Publique Locale Amiens Développement, dénommée S.P.L. Vallée Idéale Développement depuis fin 2019. Conformément aux dispositions en la matière, la S.P.L. a transmis à Amiens Métropole le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.) présentant la situation financière de l'opération sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2020. Il est à retenir que le projet d'aménagement s'est poursuivi et les

volumes financiers globaux, fixés au CRACL 2019 pour l'année 2020, ont été atteints, et ce malgré la crise sanitaire. Ainsi, le budget d'opération global sera porté à 119 853 000 € HT sans demande de participation complémentaire d'Amiens Métropole à l'équilibre de l'opération et le montant prévisionnel des recettes (hors participation d'Amiens Métropole) s'établira à 61 652 000 € HT. De plus, la participation prévisionnelle de la collectivité au titre du déficit de l'opération est maintenue à hauteur de 58 201 000 €. L'assemblée a approuvé ce C.R.A.C.L et a adopté les versements de la participation d'équilibre pour un montant de 6 500 000 € en 2021 et de 6 900 000 € en 2022.

Adopté à l'unanimité

Observations : M. PRADAT, Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à Mme THÉROUIN), M. BARA, M. DÉCAVÉ, et Mme THÉROUIN se sont abstenus.
M. DOMISE (pouvoir à M. GEST) n'a pas pris part au vote.

28 - Amiens. ZAC Renancourt. Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.). Année 2020.

Le conseil métropolitain a approuvé le C.R.A.C.L 2020 de la ZAC Renancourt dont le traité de concession a été confié à la SEM Amiens Aménagement en 2007. Ce document fixe notamment la participation financière globale de la collectivité au titre du déficit de l'opération à hauteur de 10 196 000 € qui reste inchangé par rapport au C.R.A.C.L. 2019. Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 38 901 000 € HT et celui des recettes (hors participation d'Amiens Métropole) à 28 705 000 € HT. Le versement à la SEM Amiens Aménagement d'une participation d'équilibre au bilan de l'opération sera de 2 281 000 € en 2021 et de 1 076 000 € en 2022.

Adopté à l'unanimité

Observations : M. DOMISE (pouvoir à M. GEST) n'a pas pris part au vote.

29 - ZAC Intercampus. Modification des modalités de financement des ouvrages d'infrastructures hors ZAC.

Les élus communautaires ont approuvé la modification nécessaire à l'annexe 2 de la délibération du conseil communautaire du 4 juillet 2013 relative aux financements des ouvrages d'infrastructures situés hors de la ZAC Intercampus. Il s'agit de supprimer le nouveau giratoire Rouen / Elbeuf de la liste des équipements financés par Amiens Métropole, de modifier la maîtrise d'ouvrage et d'actualiser le coût de l'aménagement du tronçon entre la rue Bernard Risbourg et la limite de ZAC (intitulé « tronçon ST » dans le dossier de réalisation) qui sera réalisé par Amiens Aménagement et financé par Amiens Métropole. Compte tenu de ces modifications, l'engagement financier d'Amiens Métropole pour la réalisation des équipements d'infrastructures est ramené à 2 205 000 € HT contre 2 952 000 € prévus initialement. Les élus communautaires ont approuvé la modification précitée.

Adopté

Observations : M. DESCHAMPS, M. MÉTAY, Mme VAGNIEZ et Mme BELLINA ont voté contre.

M. DOMISE (pouvoir à M. GEST) n'a pas pris part au vote.

30 - Hauts-de-France Innovation Développement. Adhésion.

Hauts-de-France Innovation Développement est une agence régionale associative qui a en charge la sensibilisation des entrepreneurs à la prise d'initiatives, l'animation et la coordination d'un dispositif d'appui à la création et l'accélération d'entreprises innovantes, la sensibilisation à l'innovation, l'aide au montage de projets innovants et de performance, l'animation du réseau de la recherche et de

l'innovation, l'appui à la mise en œuvre des stratégies régionales d'innovation, de développement économique et de recherche. Elle a pour mission d'accompagner les startups et les entreprises dans leur projet d'innovation et de performance industrielle, de développer l'entrepreneuriat et d'appuyer les politiques de développement économique de la région. L'assemblée a autorisé l'adhésion de la collectivité à cette association afin d'y conforter sa position dans ses objectifs de développement d'un territoire innovant, et lui offrir l'accès à des outils statistiques, d'analyse et d'accompagnement à l'identification de projets, à de la formation, à des plateformes de réseautage dans les domaines de l'innovation, de la recherche et de la formation. L'agence propose d'offrir une première année d'adhésion (valeur 1 500 €).

Adopté à l'unanimité

31 - Prise de participation d'Amiens Métropole dans le Cyber Campus Lille Hauts-de-France. Désignation d'un représentant.

Face aux menaces des cyberattaques qui ont quadruplé en 2020 en France notamment sur des sites sensibles dont les hôpitaux alors en pleine épidémie de Covid-19, un plan national a été lancé avec un fonds de 1 milliard d'euros d'ici à 2025 visant à renforcer la cyber sécurité du pays, financé pour moitié par l'Etat et pour moitié par les acteurs privés du secteur. C'est dans cette dynamique qu'une initiative Hauts de France a émergé dans la continuité des travaux réguliers portés lors du Forum International de la Cyber Sécurité de la Région Hauts-de-France, dont l'objectif est de bâtir un centre de gravité (lieu totem) de la cyber-sécurité des Hauts-de-France sous la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) avec la majorité du capital détenue par des entreprises privées (Orange, Cyberdéfense, AXA, Thales...) soit 1 million sur les 1,8 million d'euros de capital. C'est pourquoi le conseil métropolitain, aux côtés de la Région Hauts-de-France, de la Métropole Européenne de Lille, a autorisé une prise de participation par Amiens Métropole de 50 000 € (TTC) au capital de la SCIC, l'organe de gouvernance qui assurera la stabilité de l'actionnariat de ce Campus Cyber Lille. Cette participation ainsi qu'une adhésion annuelle d'environ 5 000 € HT permettront à la collectivité de se doter d'un arsenal de moyens mutualisés et modernes, préventifs et curatifs, à la mesure de ceux employés par les hackers. Le président représentera la collectivité au sein de la SCIC et Margaux DELÉTRÉ, vice-présidente en charge de l'Intelligence des territoires et l'Innovation sera amenée à le remplacer en cas d'indisponibilité.

Adopté à l'unanimité

32 - UPJV. Soutien du projet GRECO. Subventions de fonctionnement et d'investissement. Conventions.

La politique de développement de l'agglomération s'appuie sur une dynamique forte liée à la recherche, au développement et à l'innovation. Dans ce cadre, la santé et plus spécifiquement « le numérique au service de l'innovation dans les pratiques de santé » a été défini comme un des moteurs d'avenir. Le Groupe de Recherches et d'Études en Chirurgie rObotisée (GRECO) est un institut fédératif de recherche, porté par l'UPJV et dirigé par Michel LEFRANC, enseignant-chercheur au sein du laboratoire CHIMÈRE de l'UPJV et professeur de neurochirurgie. Il a pour ambition de devenir le pôle international d'excellence en chirurgie robotisée. Enseignants-chercheurs, ingénieurs et praticiens hospitaliers travaillent ainsi de concert pour proposer des solutions innovantes adaptées aux attentes et aux besoins des patients dans le but de minimiser le caractère invasif des interventions chirurgicales, individualiser et optimiser le parcours de soins, sécuriser et fiabiliser les actes opératoires grâce à l'assistance robotique.

Le conseil d'Amiens Métropole souhaite participer au projet et le soutenir par le financement des équipements techniques et technologiques (robot de télé chirurgie, logiciel de segmentation et calculateurs) ainsi que sur une partie du fonctionnement (intégration du centre de calcul au sein du MIPIH, impression 3D et promotion du GRECO). Ainsi la subvention totale sollicitée de 1 million

d'euros se répartira en 900 000 € d'investissements sur 5 ans et 100 000 € de fonctionnement sur 2 ans à compter de la notification des conventions à intervenir.

Adopté à l'unanimité

33 - Crédits Dotation Politique de la Ville. Année 2021. Subventions de l'Etat. Convention.

La Ville d'Amiens et Amiens Métropole sont éligibles depuis 2013 à la Dotation de Développement Urbain, devenue Dotation de la Politique de la Ville en 2015, bénéficiant aux collectivités particulièrement défavorisées comprenant des quartiers prioritaires. Son but est d'améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de services et, pour 2021, une enveloppe globale de 2 360 647 € peut être mobilisée. A l'issue de l'instruction des dossiers soumis auprès de Madame la Préfète de la Somme, l'assemblée délibérante a adopté la convention afférente, actant l'octroi de crédits au titre de 19 projets dont 8 en fonctionnement et 11 en investissement, pour un montant global de 1 074 410 euros, détaillés ci-après :

- Réseaux sociaux et violence : Temps fort de prévention, en direction de jeunes notamment des collégiens ;
 - Le Safran : Festival "Les Safra'numériques" 2022 ;
 - Orchestres à l'école 2021/2022 ;
 - Maison du Théâtre : Le Projet Saint Leu 2021/2022 ;
 - First Emploi ;
 - Boost Emploi ;
 - Entrepreneuriat au féminin dans les QPV ;
 - Coordination et mise en œuvre des projets de jardinage participatif ;
 - Aménagement d'un espace recherches formation-autoformation au sein de la bibliothèque Hélène Bernheim ;
 - Modernisation du giratoire avenue de la Commune de Paris – rue d'Abbeville ;
 - Mise en accessibilité de 8 quais bus en QPV ;
 - Aménagement de la rive Nord de la rue Fafet – NPNRU ;
 - Centre Social et Culturel d'Etouvie : Travaux divers ;
 - Centre musical le Diapason : Traitement acoustique de la salle de répétition ;
 - Gymnase la Paix : Sécurisation et mise en place d'une clôture par barreaudage ;
 - Gymnase Pigeonnier : Mise aux normes de la fosse de réception ;
 - Théâtre Ches Cabotans : Ravèlement du bardage et remplacement du vitrage ajouté ;
 - Gymnase Elbeuf : Création d'un local de rangement pour le matériel périscolaire ;
 - Centre culturel Jacques Tati : Réfection complète d'une salle de cours de musique.

Adopté à l'unanimité

34 - Conservatoire à Rayonnement Régional d'Amiens Métropole. Désignation du représentant autorisé à solliciter les licences d'entrepreneur du spectacle de catégories 1 et 3.

La licence d'entrepreneur de spectacle est obligatoire pour tout responsable de structure associative, commerciale et publique dont l'activité habituelle relève du spectacle vivant ainsi que pour les établissements publics et les salles exploitées en régie directe qui organisent plus de six représentations par an. La collectivité a désigné en 2014 le directeur du CRR pour les licences de catégories 1 et 3, correspondant aux exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques et pour les diffuseurs de spectacle. Ce dernier ayant quitté ses fonctions, l'assemblée a désigné le futur *Directeur nommé* en qualité de représentant habilité à être titulaire de ces licences. Ces licences sont personnelles et incessibles et ont une validité de 3 ans.

Adopté à l'unanimité

35 - Conseil Départemental de la Somme. Convention de coopération culturelle et patrimoniale 2021-2024.

Amiens Métropole plaçant la culture et le patrimoine comme un des vecteurs primordiaux du développement du territoire, les conseillers métropolitains ont approuvé la convention de coopération culturelle et patrimoniale à intervenir, pour les années 2021 à 2024, avec le Département de la Somme qui, dans le cadre de ses nouvelles orientations stratégiques de cohésion sociale et territoriale, a souhaité mettre la culture au cœur de son ambition d'agir. Cette convention, qui s'inscrit dans une logique partagée de rayonnement et d'attractivité du territoire et d'un développement concerté et harmonieux, a pour objectifs de rappeler les enjeux et objectifs de chacune des politiques culturelles et patrimoniales ; d'identifier et formaliser des enjeux communs d'aménagement et de développement partagés ; et de mettre en œuvre un premier niveau de déclinaisons opérationnelles.

Adopté à l'unanimité

36 - Maison du théâtre. Tarifs pour les entrées aux spectacles et pour les inscriptions aux ateliers-chantiers. Conditions d'accès d'entrée libre et gratuite pour les actions spécifiques. Tarifs de la buvette. Saison 2021-2022.

Pour cette saison 2021-2022 la Maison du Théâtre propose une nouvelle grille tarifaire en fonction de l'actualisation des tranches du quotient familial individuel, toujours dans le but d'augmenter son taux de couverture, d'harmoniser ses tarifs avec les différentes grilles tarifaires des établissements culturels d'Amiens Métropole, d'élargir et d'augmenter son public et de le fidéliser.

Les élus communautaires ont adopté les nouveaux tarifs tels que précisés dans la délibération, notamment concernant les entrées aux spectacles et pour les inscriptions aux ateliers-chantiers, les conditions d'accès d'entrée libre et gratuite pour les actions spécifiques et les tarifs de la buvette.

Adopté à l'unanimité

37 - Musées d'Amiens. UPJV UFR des arts. ESAD d'Amiens. Exposition Statues modèles - Une histoire de l'enseignement artistique à Amiens. Convention de partenariat.

Dans le cadre du projet Scientifique et Culturel du Musée de Picardie et de son axe fort consacré à la recherche et aux partenariats scientifiques, le conseil communautaire a approuvé le partenariat avec l'UFR des Arts de l'UPJV et l'ESAD d'Amiens pour la mise en œuvre de l'exposition "*Statues Modèles – Une histoire de l'enseignement artistique à Amiens*", programmée du 12 mars au 28 août 2022. Cette exposition mettra en valeur les plâtres de l'ancienne école des Beaux-arts d'Amiens.

De plus, dans le cadre de cette exposition, des actions croisées seront prévues avec ces deux partenaires, à savoir la restitution au sein du musée d'un projet pédagogique mené avec les étudiants de 2ème année de l'ESAD ainsi qu'une section de l'exposition basée dans les locaux de l'UFR des Arts. Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention encadrant les modalités et engagements de ce partenariat, et à solliciter toute aide publique ou privée qui pourrait soutenir cette collaboration. La production de cette exposition est estimée à 67 180 €.

Adopté à l'unanimité

38 - Amiens. Athletic Club Amiens Football. Don de matériel.

L'assemblée délibérante a répondu favorablement à l'ACA Football qui a sollicité la collectivité pour le don de matériel d'occasion. Ce matériel comprend trente chaises, six tables, trois chaises de bureau, un bureau, deux tableaux, un petit réfrigérateur, un évier + les plaques, deux armoires et sa valeur est estimée à 1 000 €.

Adopté à l'unanimité

39 - Amiens. Marché d'installation d'un terrain hybride sur la pelouse du stade de la Licorne. Travaux de la tranche optionnelle n°2. Société ID Verde. Protocole transactionnel.

Dans le cadre du marché relatif à l'installation d'un terrain hybride sur la pelouse du stade de la Licorne, le conseil métropolitain a adopté le protocole transactionnel à intervenir avec la société ID VERDE, attributaire de ce marché.

Il s'agit d'indemniser l'attributaire à hauteur de 60 000 € TTC, correspondant à 50% du montant des travaux de la tranche optionnelle n°2. Les travaux liés à cette tranche optionnelle étaient conditionnés à l'émission d'un ordre de service valant affermissement. Toutefois, ces travaux se sont avérés nécessaires compte-tenu de l'incertitude sur la qualité des sols et ont donc bien été réalisés. Une première facture a alors été rejetée par la collectivité compte-tenu de l'absence d'ordre de service conformément aux conditions fixées dans l'acte d'engagement. Néanmoins, le bureau d'étude OSMOSE Ingénierie, qui assiste la collectivité dans le suivi des travaux, a bien reçu tardivement cet ordre de service et ces travaux participaient au parfait achèvement de l'ouvrage. Des négociations ont donc été menées avec la société ID VERDE pour convenir de l'indemnisation.

Adopté à l'unanimité

40 - Longueau. Gymnase sis rue Lucette Bonard. Désordres sur les panneaux bois en façades. Société Mathis. Atelier d'Architecture Gasnier-Gossart. Bureau Veritas. Protocole transactionnel.

Les conseillers communautaires ont approuvé le protocole transactionnel à intervenir avec la société Mathis, l'atelier d'Architecture Gasnier-Gossart et le Bureau de contrôle Veritas suite aux sinistres survenus dans le gymnase situé rue Lucette Bonard à Longueau. En effet, en novembre 2016, un premier désordre est apparu avec la chute d'un des panneaux de bois en pignon. Plus tard, en juillet 2018, il a été constaté que plusieurs panneaux en façade menaçaient également de chuter. Après expertise, la responsabilité des constructeurs a été retenue. Ce protocole transactionnel vise donc à répartir le coût des travaux de remise en état et des frais engagés par la collectivité pour la dépose des panneaux dangereux et pour l'expertise judiciaire, soit une somme de 9 930,93 € qui sera indemnisé à hauteur de 15% par le cabinet d'architecture Gasnier-Gossart et 85% par la société Mathis, montant auquel s'ajoutent 83 868 € TTC supportés par la société Mathis pour réaliser les travaux nécessaires et au titre de sa garantie décennale.

Adopté à l'unanimité

41 - Manifestations Sportives. Subventions. Année 2021. 2ème répartition. Avenant.

Le projet sportif métropolitain prévoit des aides financières à l'organisation de manifestations sportives et au fonctionnement des clubs. Aussi le conseil d'Amiens Métropole a autorisé le versement d'une enveloppe de 40 600 € décomposée comme suit.

Au titre de l'accompagnement à l'organisation d'évènements sportifs de niveau national :

- 12 000 € à PROMOTION SPORT PICARDIE - pour l'organisation du Grand Prix Cycliste de la Somme (7 000 €) et du Championnat de France 100kms et Marathon d'Amiens (5 000 €),
- 3 500 € à AMIENOIS BOXING CLUB - pour la Finale du Criterium national de Boxe professionnelle,
- 3 000 € à la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BALLON AU POING pour ses Championnats de France et Coupes de France.

Au titre de l'accompagnement à l'organisation de manifestations sportives de niveau régional et local:

- 15 600 € à la SOCIÉTÉ DES COURSES D'AMIENS - pour le Prix Ville d'Amiens (8 000 €) et le Prix d'Amiens Métropole (7 600 €),

- 5 000 € à l'AMICALE DU VAL DE SOMME – pour les 150èmes courses pédestres des 4 saisons,
- 1 500 € à AMIENS SPORT CYCLISTE – pour les Prix Cyclistes d'Amiens Métropole et de Poulainville.

Monsieur le Président a été autorisé à signer l'avenant à intervenir avec l'association Amiénois Boxing Club.

Adopté à l'unanimité

42 - Arrêt des schémas de distribution d'eau potable des communes d'Amiens Métropole.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pose le principe d'une compétence obligatoire des communes en matière de distribution d'eau potable. Dans ce cadre, elles arrêtent un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution. La mise en place de ce schéma permet ainsi à la collectivité de délimiter le champ de la distribution d'eau potable sur son territoire et les raccordements autorisés. L'article D.2224-5-1 du CGCT prévoit que le « descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable » comporte le plan des réseaux mentionnant la localisation des dispositifs généraux de mesures et un inventaire des réseaux. Les schémas de distribution sont ainsi composés des plans détaillés reprenant l'ensemble de ces informations et du fichier précisant leur mise à jour par année.

Le conseil d'Amiens Métropole a approuvé les schémas de distribution d'eau potable des communes membres joints à la délibération.

Adopté à l'unanimité

43 - Communauté de communes Avre Luce Noye. Alimentation en eau potable de Thézy-Glimont. Achat d'eau. Convention.

La convention signée avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Berteaucourt-lès-Thennes, visant à fixer les modalités d'alimentation de la commune de Thézy-Glimont en eau potable, est arrivée à terme en février 2021. Depuis le 8 avril 2021, la compétence Eau exercée par le SIAEP a été transférée à la Communauté de communes Avre Luce Noye. C'est pourquoi l'assemblée a approuvé et a autorisé la signature d'une nouvelle convention pour définir les modalités techniques, administratives et financières, de la fourniture d'eau potable à Amiens Métropole pour l'alimentation de la commune de Thézy-Glimont, avec la Communauté de Communes Avre Luce Noye. Le prix est fixé à 0,7845 € HT/m³ pour un volume moyen annuel de 50 000 m³, soit une dépense de 39 225 € HT à laquelle s'ajoutent les taxes et redevances de l'Agence de l'Eau.

Adopté à l'unanimité

44 - Saint-Vaast-en-Chaussée. Vaux-en-Amiénois. SIAEP de Naours. Gestion des services et équipements relevant de la compétence de l'eau potable. Achat d'eau. Protocole et convention.

Avant l'intégration en 2018 des communes de Vaux-en-Amiénois et Saint-Vaast-en-Chaussée au sein de la communauté d'agglomération, la compétence eau potable était exercée par le Syndicat Intercommunal d'alimentation de l'eau potable de la Région de Naours (SIAEP). Amiens Métropole ayant la compétence eau pour les communes adhérentes, Vaux-en-Amiénois et Saint-Vaast-en-Chaussée ont dû quitter le SIAEP de Naours, qui a toutefois continué à assurer la gestion du service de l'eau pour les années 2018 à 2020. Un contrat de délégation de service public avec la Société des Eaux de Picardie était par ailleurs conclu dans ce cadre et jusqu'au 31 décembre 2027.

Dans ce contexte, le conseil a approuvé le protocole qui dispose que le SIAEP poursuive la gestion de ce service d'eau potable pour ces deux communes jusqu'à la fin de l'année 2020. Ce protocole a

également pour objet de définir les sommes dues au titre de la gestion de ce service. Le bilan financier conduit à un reste dû par Amiens Métropole de 15 540,50 € pour 2018, 2019 et 2020. Aussi, à compter de 2021, une convention d'achat d'eau potable avec le SIAEP de Naours doit être formalisée, visant à fixer les modalités d'alimentation des deux communes au tarif de 0,512 € au m3, soit une dépense annuelle estimée de 19 100 € HT.

Adopté à l'unanimité

45 - Amiens. Terrain de camping Le Parc des Cygnes. SPL Vallée Idéale Développement. Convention d'avances en compte courant. Avenant n°1.

Par délibération du 29 mai 2019, Amiens Métropole a consenti une avance en compte courant d'associé d'un montant total de 320 000 € au profit de la SPL aujourd'hui dénommée Vallée Idéale Développement, en sa qualité d'exploitant du terrain de camping communautaire Le Parc des Cygnes. Dans un objectif de poursuivre les actions d'amélioration de l'attractivité de l'équipement, pour lesquelles Amiens Métropole a délibéré le 3 juin 2021 afin de prendre en charge les investissements, les élus métropolitains ont répondu favorablement à la demande de la SPL de bénéficier d'une nouvelle avance en compte courant, pour un montant de 100 000 €, somme qui sera remboursée au 30 juin 2024. Par ailleurs, la SPL sollicite le report de la date de remboursement de l'avance initiale de 320 000 € prévue à l'origine en 2021, au 30 juin 2024 également. Les élus ont approuvé l'avenant correspondant et ont autorisé Monsieur le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité

Observations : M. DOMISE (pouvoir à M. GEST) n'a pas pris part au vote.

46 - Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole. Société Civile des Producteurs Associés. Droits relatifs à l'utilisation d'une musique d'attente téléphonique. Contrat.

L'Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole (OTCAM) est certifié AFNOR depuis 1997. Cette certification impose la mise en place d'un système d'attente téléphonique sur fond musical avec diffusions d'informations touristiques et horaires de l'OTCAM. L'utilisation de musique sur l'installation téléphonique est soumise au paiement, en plus de la SACEM, d'un droit de diffusion auprès de la Société Civile des Producteurs Associés (SCPA) qui gère les droits des producteurs et reverse ensuite la rémunération au producteur de la musique diffusée. C'est dans ce contexte que le conseil a approuvé la conclusion d'un contrat avec la SCPA moyennant un coût annuel de 133,20 € TTC pour 11 lignes téléphoniques à l'OTCAM à quoi il faut ajouter 9,60 € TTC si la musique est installée par la collectivité.

Adopté à l'unanimité

47 - Rumigny. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Conventions d'occupation du domaine public de la bibliothèque et du foyer communal.

S'agissant de la commune de Rumigny, le conseil d'Amiens Métropole a adopté la convention de remboursement des frais de fonctionnement pour le nettoyage des équipements sportifs (soit 12 848,34 €), culturels (1 385,70 €) et espaces verts voirie (5 699,77 €) situés sur son territoire. Cette convention se substituera à celle signée le 9 juillet 2008. L'intérêt communautaire du terrain de football, des vestiaires et des terrains d'entraînement a également été confirmé.

Il a de la même manière approuvé les conventions d'occupation du domaine public pour les équipements communaux partagés hébergeant des activités d'intérêt communautaire, à savoir le Foyer communal et la bibliothèque.

Adopté à l'unanimité

48 - Vœux. Questions orales.

Question orale sur le conseil de développement en commun du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.

Une question orale relative au conseil de développement en commun du Pôle Métropolitain du Grand Amiens a été déposée par le groupe des élu.e.s *Amiens c'est l'tien*. Monsieur le Président a laissé la parole à Emilie THÉROUIN qui l'a présentée et dont les termes sont repris ci-après :

« Les conseils de développement sont composées de personnes impliquées dans la vie locale, issues des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et d'associations.

Instituées par la loi, ces instances sont consultées sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification, comme le PCAET (Plan climat-air-énergie territorial), et sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable. Leur rôle est essentiel pour éclairer les décisions prises par les élu.e.s.

Sur notre territoire, c'est au Pôle Métropolitain du Grand Amiénois que revient la compétence du conseil de développement en commun. Les élu.e.s d'opposition ne siégeant pas au sein du Pôle Métropolitain, nous avons peu de visibilité, pour ne pas dire aucune, sur la mise en place du conseil de développement en commun, ses travaux et ses avis. Le site du Pôle Métropolitain indique que son lancement officiel a eu lieu le 16 avril 2019 et qu'il s'est réuni à plusieurs reprises.

Nous souhaiterions savoir :

- Quelle est la composition et quels sont les travaux menés jusqu'à ce jour ?*
- Sur quel(s) projet(s) ou document(s) le conseil de développement en commun a été amené à produire un avis ?*
- Quelle est sa feuille de route ?*
- Comment le Président du Pôle Métropolitain compte s'appuyer sur le conseil de développement en commun ? »*

Monsieur le Président a répondu à la question orale. Ses propos sont repris ci-après :

« Les conseils de développement participent à l'exercice de la démocratie participative. Cette forme de participation citoyenne a pour but de sensibiliser le grand public en amont de l'élaboration des politiques publiques. Les conseils de développement sont inscrits au code général des collectivités locales en application des lois :

- Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)*
- Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe)*
- Égalité et citoyenne*
- Engagement et proximité*

Lors de la création du Pôle Métropolitain du grand amiénois, le conseil de développement est devenu une compétence de ce dernier comme le plan climat air énergie territorial (PCAET) et le schéma de cohérence territoriale. (SCOT).

L'évolution législative précise qu'ils sont mis en place dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Ainsi seule Amiens Métropole est dans l'obligation de mettre en place un conseil de développement.

Les élus du Pôle Métropolitain n'ont pas souhaité modifier les statuts de ce dernier. La compétence est donc maintenue à ce niveau.

Le guide pratique des conseils de développement indique qu'à ce titre ceux-ci doivent être :

- Un lieu de réflexion prospective transversale pour alimenter et enrichir la décision publique et aussi évaluer les politiques contractuelles*
- Un laboratoire d'idées, force de propositions, avec un rôle d'éclaireur et d'alerte*
- Un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre acteurs divers et habitants*
- Un animateur du débat public territorial*
- Un maillon de la formation à la citoyenneté*
- Un espace d'écoute et/ou de veille pour saisir les évolutions sociétales et les dynamiques citoyennes.*

Enfin la parité doit être respectée. (Engagement et proximité de décembre 2019).

La représentation sociétale, socio professionnelle (sans oublier les classes d'âge) est impérative.

Le conseil de développement du Pôle Métropolitain constitué de 66 personnes était composé par moitié d'une part de personnalités et d'autre part d'une émanation citoyenne. La parité n'était pas respectée. Le bureau était élu à la majorité simple. Ses travaux n'ont guère nourri le débat public et petit à petit une certaine désaffection est apparue. Finalement moins de 10 personnes se rencontraient régulièrement sans pour cela produire une réelle réflexion sur une thématique définie.

Enfin la loi précise que le conseil de développement s'administre librement.

Le budget voté par le Pôle Métropolitain n'était utilisé que pour louer une salle de réunion alors que l'usage de salles des EPCI du territoire s'effectue sans contrepartie financière.

La période du Covid a amplifié cette désaffection et le bureau se réduisait à une seule personne.

Devant ce constat Pascal RIFFLART, président du Pôle Métropolitain, a convoqué une première assemblée générale.

Huit personnes étaient présentes ou représentées alors que le quorum était de 30.

En respect des statuts, une seconde assemblée générale a été convoquée un mois plus tard avec peu ou prou le même nombre de participants.

Le PCAET et le SCOT sont en période de consultation par les services de l'État pour le premier et de révision pour le second.

Aussi afin que le dialogue citoyen s'exprime, l'existence d'un conseil de développement devient impérieuse.

Ainsi, et afin d'affirmer la volonté des élus du territoire de voir le conseil de développement enfin vivre et devenir l'espace des dialogues espérés, le Président du Pôle Métropolitain a pris l'initiative de constituer un groupe de travail de cinq personnes sous la direction de Monsieur René Anger pour atteindre ces objectifs.

Ce groupe se réunira le 16 novembre et devra émettre des propositions permettant de retrouver une dynamique.

Les membres actuels du conseil de développement ne seront en aucun cas écartés et le dernier membre du bureau aura toute légitimité à participer à ce groupe de travail.

Un véritable lieu de dialogue et de débat indépendant avec une composition plurielle représentative de la société civile doit trouver son expression sur notre territoire métropolitain. La parité devra être effective conformément à la loi.

Ces propositions seront soumises au vote du comité syndical du 13 décembre afin que le conseil de développement soit effectivement au travail en février. »

Monsieur le Président a levé la séance à 21h43 et a donné rendez-vous aux membres de l'assemblée à 18 heures le jeudi 16 décembre prochain.



Le Président,

Alain Gest
Alain GEST